

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

REGIE DES VOIES AERIENNES



R.V.A

*Cellule de Coordination  
et de Suivi des Projets*

PROJET D'URGENCE DE SECURITE AERIENNE (PUSA)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**pour les services de consultants en vue des prestations de contrôle et surveillance  
des travaux de génie civil et d'équipement**

**Date:** 12 juillet 2010  
**AMI n° :** RVA/DG/2238/2010

9. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité du Fonds Africain de Développement un don d'environ 88,60 millions d'UC, en diverses monnaies pour contribuer au financement du Projet d'Urgence de Sécurité Aérienne (PUSA). Il se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat faisant l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt.

10. La Régie des Voies Aériennes (RVA), ci-après dénommée « l'Organe d'exécution » (OE), lance le présent appel à manifestation d'intérêt auprès des bureaux d'études en vue d'établir la liste restreinte des cabinets à consulter pour l'exécution des prestations de contrôle et de surveillance des travaux de génie civil entrant dans le cadre du PUSA et réparties en (3) lots :

- a) Lot 1 : Contrôle et surveillance (i) des travaux de construction et d'équipement de la tour de contrôle et (ii) des travaux de construction et d'équipement de la centrale électrique ; (iii) des travaux de construction de la caserne anti-incendie au niveau de l'aéroport de Kinshasa-N'djili ;
- b) Lot 2 : Contrôle et surveillance (i) des travaux de construction et d'équipement de la tour de contrôle (ii) des travaux de construction et d'équipement de la centrale électrique ; (iii) des travaux de construction de la caserne anti-incendie; (iv) des travaux de réhabilitation de la piste et du balisage lumineux, au niveau de l'aéroport de Lubumbashi ;
- c) Lot 3 : Contrôle et surveillance (i) des travaux de réhabilitation et d'équipement de la tour de contrôle (ii) des travaux de construction et d'équipement de la centrale électrique et de raccordement à la SNEL; (iii) des travaux de construction de la caserne anti-incendie; (iv) des travaux d'extension du parking avions (tarmac) au niveau de l'aéroport de Kisangani.

11. La date probable de démarrage du projet est prévue dans le courant du quatrième trimestre de 2010 pour un délai d'exécution d'environ 36 mois. Les bureaux d'études intéressés sont invités à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus.

12. Peuvent faire acte de candidature, les bureaux d'études originaires de tous les pays conformément aux dispositions régissant les opérations financées par le FAD telles que définies dans les Règles et Procédures du Groupe de la Banque Africaine de Développement pour l'Utilisation des Consultants (Edition Mai 2008). Les bureaux d'études intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et leur expérience démontrant qu'ils

sont qualifiés pour les prestations prévues. Ils fourniront à cet effet, la documentation indiquant leurs qualifications (références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.).

13. Les bureaux d'études intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures locales (TU + 1) et jours d'ouverture des bureaux : 09h00 à 12h00 et 13h00 à 15h30.

**Régie des Voies Aériennes (RVA)**

**Direction Générale / Cellule de Coordination et de Suivi des Projets**

Croisement des av. Kabasele Tshiamala et Aéroport de N'dolo  
B.P. 6574 KINSHASA 31 - RDC

Téléphone : (+243) 813 680 134 - (+243) 992 089 302 - (+243) 998 163 945

(+243) 810 143 839 - (243) 813 680 137

e-mail : celprojetrva@yahoo.fr  
regiedesvoiesaeriennes@yahoo.fr

14. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou adressées en recommandé à **M. l'Administrateur Directeur Général de la RVA** à l'adresse reprise ci-dessus au plus tard le 29 juillet 2010 à 10h00, (heure TU + 1).

15. Les manifestations d'intérêt doivent porter expressément la mention « **Contrôle et surveillance des travaux de génie civil et d'équipement du PUSA** » en indiquant le ou les lots pour lesquels la manifestation d'intérêt est exprimée.

16. Une liste restreinte de six (6) bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études sera établie à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et les consultations se feront conformément aux Règles et Procédures de la BAD/FAD pour l'utilisation des Consultants (Edition mai 2008). Il convient de noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études ou groupement de bureaux d'études n'implique aucune obligation de la part de l'OE de les inclure dans la liste restreinte. Seuls les bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études retenus dans le cadre de cette procédure seront appelés à soumettre des propositions techniques et financières.

Kinshasa, le 12 juillet 2010

L'Administrateur Directeur Général  
Jean ASSICE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

REGIE DES VOIES AERIENNES



R.V.A

*Cellule de Coordination  
et de Suivi des Projets*

**PROJET D'URGENCE DE SECURITE AERIENNE (PUSA)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**pour les services de consultants en vue de l'assistance technique à la Cellule de Coordination  
et de Suivi des Projets de la Régie des Voies Aériennes (RVA)**

**Date:** 12 juillet 2010  
**AMI n° :** RVA/DG/2237/2010

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité du Fonds Africain de Développement un don d'environ 88,60 millions d'UC, en diverses monnaies pour contribuer au financement du Projet d'Urgence de Sécurité Aérienne (PUSA). Il se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat faisant l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt.

2. La **Régie des Voies Aériennes (RVA)**, ci-après dénommé « l'Organe d'exécution » (OE), lance le présent appel à manifestation d'intérêt auprès des bureaux d'études en vue d'établir la liste restreinte des cabinets à consulter pour l'exécution du contrat suivant : « **Assistance technique à la Cellule de Coordination et de Suivi des Projets de la RVA** ». Les prestations objet dudit contrat portent sur les quatre (4) volets suivants :

- a) **l'assistance à l'OE en matière d'acquisitions (au plan technique et au plan passation & gestion des marchés et contrats)** pour (i) les travaux de construction de la Tour de Contrôle et Bloc Technique, de la centrale électrique, de la caserne anti-incendie des Aéroports Internationaux de Kinshasa-N'djili et Lubumbashi ; (ii) les travaux de réhabilitation de la Tour de contrôle et Bloc technique, construction de la centrale électrique et de la caserne anti-incendie et extension du tarmac de l'Aéroport de Kisangani-Bangoka ; (iii) les travaux de réhabilitation des chaussées aéronautiques et balisages lumineux de l'Aéroport International de Lubumbashi-Luano ; (iv) la fourniture et l'installation d'équipements CNS/ATM (Phase II), d'équipements HF et ILS/DME (aéroports internationaux de Lubumbashi-Luano et de Kisangani-Bangoka), la solarisation des stations isolées ; (v) la formation technique des agents de la Régie des Voies Aériennes (RVA) et de l'Autorité de l'Aviation Civile (AAC) ;
- b) **la formation de l'OE aux techniques de gestion de projets ;**
- c) **l'assistance à l'OE pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation technique au profit des agents de la RVA et de l'AAC ;**
- d) **le suivi-évaluation de l'impact du projet.**

3. La date probable de démarrage du projet est prévue dans le courant du quatrième trimestre de 2010 pour un délai d'exécution d'environ 36 mois. Les bureaux d'études intéressés sont invités à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus.

4. Peuvent faire acte de candidature, les bureaux d'études originaires de tous les pays conformément aux dispositions régissant les opérations financées par le FAD telles que définies dans les Règles et Procédures du Groupe de la Banque Africaine

de Développement pour l'Utilisation des Consultants (Edition Mai 2008). Les bureaux d'études intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et leur expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations prévues. Ils fourniront à cet effet, la documentation indiquant leurs qualifications (références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.).

5. Les bureaux d'études intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires aux adresses mentionnées ci-dessous, aux heures locales (TU + 1) et jours d'ouverture des bureaux : 09h00 à 12h00 et 13h00 à 15h30.

**Régie des Voies Aériennes (RVA)**

**Direction Générale / Cellule de Coordination et de Suivi des Projets**

Croisement des av. Kabasele Tshiamala et Aéroport de N'dolo  
B.P. 6574 KINSHASA 31 - RDC  
Téléphone : (+243) 813 680 134 - (+243) 992 089 302 - (+243) 998 163 945  
(+243) 810 143 839 - (243) 813 680 137  
e-mail : celprojetrva@yahoo.fr  
regiedesvoiesaeriennes@yahoo.fr

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou adressées en recommandé à **M. l'Administrateur Directeur Général de la RVA** à l'adresse reprise ci-dessus au plus tard le 29 juillet 2010 à 10h00, (heure TU + 1).

7. Les manifestations d'intérêt doivent porter expressément la mention « **Assistance technique à l'Organe d'exécution du PUSA** ».

8. Une liste restreinte de six (6) bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études sera établie à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et les consultations se feront conformément aux Règles et Procédures de la BAD/FAD pour l'utilisation des Consultants (Edition mai 2008). Il convient de noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études ou groupement de bureaux d'études n'implique aucune obligation de la part de l'OE de les inclure dans la liste restreinte. Seuls les bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études retenus dans le cadre de cette procédure seront appelés à soumettre des propositions techniques et financières.

Kinshasa, le 12 juillet 2010

L'Administrateur Directeur Général  
Jean ASSICE